## Nº 48483C

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

## PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002

\* \* \*

## RAPPORT POUR AVIS DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

(15.11.2001)

La Commission se compose de: M. Gusty GRAAS, Président; Mme Maggy NAGEL, Rapporteur pour avis; MM. François BAUSCH, Jeannot BELLING, Mars DI BARTOLOMEO, Gast GIBERYEN, Norbert HAUPERT, Jean-Pierre KLEIN, Paul-Henri MEYERS, Fred SUNNEN et Lucien WEILER, Membres.

\*

| en €  | 2000        | 2001        | 2002        |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative<br>– Dépenses diverses | 61.424.376  | 123.986.101 | 91.869.515  |
| Section 08.1 – Pensions   | 190.679.767 | 214.372.144 | 222.320.506 |
| Section 08.2 – Administration du personnel de l'Etat                              | 771.056     | 507.544     | 611.126     |
| Section 08.3 – Institut National de l'Administration Publique                     | 452.307     | 364.727     | 821.561     |
| Section 08.4 – Sécurité dans la Fonction Publique                                 | 360.374     | 568.381     | 531.634     |
| Section 08.5 – Centre Informatique de l'Etat                                      | 16.993.599  | 19.972.888  | 22.743.120  |
| Section 08.6 – Service central des imprimés                                       | 3.581.639   | 3.946.707   | 4.022.759   |
| Total des dépenses courantes  | 274.263.118 | 363.988.492 | 342.920.221 |
| Section 38.0 – Fonction publique et réforme administrative<br>– Dépenses diverses | 2.652.061   | 1.115.521   | 1.154.021   |
| Section 38.2 – Administration du personnel de l'Etat                              | _           | 4.958       | _           |
| Section 38.3 – Institut National de l'Administration Publique                     | 9.540       | 3.050       | 10.908      |
| Section 08.4 – Sécurité dans la Fonction Publique                                 | _           | 7.437       | _           |
| Section 38.5 – Centre Informatique de l'Etat                                      | 4.687.545   | 5.947.290   | 9.063.040   |
| Section 38.6 – Service central des imprimés                                       | 162.852     | 228.131     | 204.032     |
| Total des dépenses en capital   | 7.511.998   | 7.306.387   | 10.432.001  |
| Total général   | 281.775.116 | 371.294.879 | 353.352.222 |

\*

La Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative approuve qu'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice soit dorénavant prévu à l'article budgétaire 12.120 relatif à la réforme administrative. En effet, la réforme administrative étant un processus permanent, ces mesures

semblent appropriées pour répondre au mieux aux exigences d'une fonction publique moderne. Ainsi, le montant prévu à l'article susmentionné s'élève à 1.100.000 € pour l'exercice 2002.

Au cours de l'exercice 2002 le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative mettra au niveau de la réforme administrative l'accent sur l'assistance en matière administrative, la valorisation du personnel de l'Etat et la qualité dans la fonction publique.

L'assistance en matière administrative vise à rendre l'administration publique plus facilement accessible aux citoyens. Le numéro vert créé récemment par le Gouvernement est destiné à fonctionner comme un central téléphonique amélioré dont l'objectif est de fournir au public les premiers renseignements sur l'administration, les coordonnées de ces services et celles des agents chargés du traitement des questions soulevées par l'appelant, sera perfectionné. La création d'un portail dans le cadre de e-government fait également partie des objectifs que le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative s'est fixés dans le cadre de la réforme administrative.

La Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative estime également que les crédits alloués à l'Institut National d'Administration Publique (INAP) s'inscrivent dans le droit fil des réformes engagées au sein de l'INAP et du but déclaré, du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de procéder au renforcement de la formation du personnel de l'Etat.

Une meilleure communication interne et l'inscription du télétravail dans le nouveau statut du fonctionnaire de l'Etat, dont le projet de loi est en voie d'élaboration, tiennent également à coeur au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Ces initiatives contribueront sans conteste à la motivation du personnel.

En outre, l'élaboration d'un cadre d'auto-évaluation (common assessment framework – CAF) permettra d'accroître davantage la qualité du service de la fonction publique. Par ailleurs, les audits organisationnels qui ont déjà été réalisés au sein des Ministères de la Famille, de la Sécurité sociale, des Transports ainsi qu'au sein de l'Administration de l'Environnement et de l'Administration des Eaux et Forêts ont vocation à soutenir ces efforts. A signaler que l'accord de coalition du 12 août 1999 stipule qu'il "sera établi un bilan global des forces et des faiblesses de l'Administration par rapport aux principaux axes de son fonctionnement (qualité du service, procédures en général, gestion du personnel, gestion du budget, procédure des marchés publics)".

Dans ce contexte s'inscrit également l'audit en cours au sein du Service central des imprimés de l'Etat. En effet, l'on procède actuellement à une analyse détaillée de l'existant qui devra aboutir à des propositions de réorganisation ou de restructuration.

Lors de la réunion de la Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative, en date du 15 octobre 2001, il a été noté que les audits sont susceptibles d'entraîner une augmentation du personnel compte tenu du manque de personnel au sein de diverses administrations.

Au niveau du Centre Informatique de l'Etat (CIE) on note une augmentation des crédits budgétaires de 22%. Le crédit servant à payer les indemnités pour service de tiers du CIE connaît une hausse qui s'explique par la mise en place d'un help desk bureautique. L'article budgétaire 12.050 a été relevé de l'ordre de 100%, ce qui s'explique plus particulièrement par la location de lignes auprès des P&T.

En ce qui concerne les dépenses en capital du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, il convient de relever que la part du lion revient au CIE avec 9.063.040 €. On constate notamment une augmentation de 100% des dépenses destinées à acquérir du matériel informatique. Cette augmentation est surtout destinée à la mise en oeuvre du programme e-government ainsi qu'au renouvellement du matériel informatique des diverses administrations de l'Etat.

En tout et pour tout la Commission constate que les crédits alloués au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative lui permettront de continuer à mettre en oeuvre les objectifs retenus dans le programme gouvernemental qui se veulent les garants d'une fonction publique moderne, efficace et proche du citoyen.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

*Le Président,*Gusty GRAAS

Le Rapporteur pour avis, Maggy NAGEL